

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2020

Délibération : **2020-05- 29**
OBJET : **FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**
Nomenclature : **5.1.2**

| | |
|---------------------------|--|
| En exercice : 29 | Le vingt-six mai deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le dix-huit mai deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire. |
| Présents : 27 | |
| Pouvoirs : 2 | |
| Absents : 0 | |
| Votants : 29 | |
| Délibération comportant : | |
| Annexe : / | Les membres présents en séance : Alain ROYER, Catherine CADOU, Claude RINCE, Sylvie PERGELINE, Jean-Marc COLOMBAT, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Yvon LERAT, Florence CABRESIN, Mickaël MENDES, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Jérôme AMIAUD, Béatrice MIERMONT, Benjamin VACHET, Margaud BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES |

Les membres ayant donné un pouvoir :
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Hélène JALIN donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Rapporteur : Alain ROYER

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des articles L2122-1 à L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de 8 adjoints aux maximum (le nombre ne pouvant excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur).

En conséquence, il propose de fixer à huit le nombre des adjoints.

Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 0 voix, ABSTENTION : 6 voix.

Abstention : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 mai 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20200526-2020-05-29-DE
Date de télétransmission : 29/05/2020
Date de réception préfecture : 29/05/2020